

OSTÉOPATHIE QUÉBEC  
**11<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle**  
**Samedi 19 novembre 2022, 9 h**  
Événement virtuel

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue du président du conseil d'administration
  - 1.2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
  - 1.3. Constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des règles applicables à l'assemblée générale annuelle tenue à distance par un moyen technologique
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2021
5. Présentation du rapport annuel de l'exercice 2021-2022
6. Rapports financiers
  - 6.1. Dépôt des états financiers de l'exercice 2021-2022 produits par Karine Labelle CPA
  - 6.2. Présentation des prévisions budgétaires 2022-2023
  - 6.3. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023
7. Ratification de la modification aux Règlements généraux d'Ostéopathie Québec
8. Période de questions
9. Élection au Conseil d'administration
  - 9.1. Nomination de la présidence et du secrétariat d'élection
  - 9.2. Rapport de la présidence du Comité électoral
  - 9.3. Présentation des personnes candidates aux postes du Conseil d'administration
  - 9.4. Élection
  - 9.5. Présentation des membres du Conseil d'administration 2022-2023
10. Levée de l'assemblée générale annuelle

## **1. Ouverture de l'assemblée à 9h02**

### **1.1. Mot de bienvenue du président du Conseil d'administration**

Le président, Bertrand Courtecuisse, souhaite la bienvenue aux membres indiquant qu'il s'agit de la 11<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle. Il souligne que l'année a commencé difficilement avec l'annonce d'une poursuite de la part d'un ordre professionnel dû au vide juridique dans lequel se trouve l'ostéopathie.

Dans ce contexte, dans la dernière année, Ostéopathie Québec a orienté toutes ses actions politiques et médiatiques pour indiquer au gouvernement qu'il doit prendre ses responsabilités et créer un ordre professionnel. L'*Avis*, rendu public par l'Office des professions, est une étape majeure. C'est aussi la première fois que l'Office s'engage publiquement en disant qu'il faut constituer un ordre distinct pour l'ostéopathie. Enfin, les ostéopathes vont avoir leur ordre.

Il souligne également le travail de l'équipe de la permanence et remercie les membres du conseil d'administration, de même que tous les ostéopathes du Québec. Il mentionne d'ailleurs qu'il faut être fiers d'avoir travaillé ensemble à la reconnaissance de la profession.

Il nomme finalement qu'il souhaite que l'encadrement soit une chose du passé afin que tous les ostéopathes puissent pratiquer librement et fièrement leur profession au Québec.

### **1.2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée**

#### **Résolution 2022-11-19 A**

Il est résolu de confier la présidence de l'assemblée à Jean Lepage et le secrétariat d'assemblée à Catherine Lévesque-Lepage.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution 2022-11-19 A.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.3. Constatation du quorum**

Le président constate le quorum et mentionne que 115 personnes participent à l'assemblée. Jean Lepage souligne la présence d'une observatrice, Mme Karine Labelle, auditrice des états financiers. Cette personne peut intervenir, mais n'a pas le droit de vote.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution AGA 2022-11-19-B**

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2022-11-19-B.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Présentation des règles applicables à l'assemblée générale annuelle tenue à distance par un moyen technologique**

Jean Lepage rappelle que la tenue d'une assemblée générale annuelle virtuelle est possible depuis novembre 2019, puisque le gouvernement du Québec a adapté les règles. Il explique également les règles de fonctionnement avec la plateforme virtuelle et concernant les prises de parole des membres et de la durée des interventions. Il rappelle le rôle de l'AGA, au plan légal, alors que les membres doivent recevoir les rapports du conseil d'administration et des comités, nommer l'auditeur indépendant et ratifier les amendements aux règlements généraux. Ils doivent également procéder à l'élection des membres du conseil d'administration. L'AGA couvre la période financière du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022.

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 novembre 2021  
Résolution AGA 2022-11-19-C**

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2021.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2022-11-19-C.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Présentation du rapport annuel de l'exercice 2021-2022**

Le rapport annuel de l'exercice 2021-2022 est présenté en formule vidéo. Le président mentionne que l'année 2021-2022 s'est conclue par la recommandation de l'Office des professions du Québec visant la création d'un ordre distinct pour les ostéopathes du Québec. À ce titre, Ostéopathie Québec a travaillé à l'encadrement de la profession sur trois fronts différents : en œuvrant à faciliter l'entrée des membres au futur ordre professionnel; en préparant l'avenir post-encadrement de l'association et en revendiquant un ordre professionnel dans les meilleurs délais.

Christian Bérubé mentionne que l'association a procédé à une refonte du code de déontologie et, par le fait même, à une révision des règlements généraux. La gouvernance de l'association s'est également vue facilitée en faisant passer de huit à sept le nombre de personnes siégeant au conseil d'administration.

De plus, il ajoute que la politique de tenue de dossiers a été remplacée par un nouveau règlement. Ce règlement permet aux membres d'Ostéopathie Québec de parfaire leur tenue de dossiers et de se familiariser avec les mécanismes entourant la cessation d'exercice.

Ostéopathie Québec a également consacré plusieurs mois à l'élaboration d'une proposition de corpus réglementaire pour le futur ordre, toujours avec l'objectif de faciliter et d'accélérer sa mise en place.

Enfin, M. Bérubé souligne que l'association s'est montrée proactive en renforçant ses liens de collaborations universitaires afin de s'assurer notamment de l'accessibilité à des formations visant la mise à niveau et l'acquisition de compétences pour les ostéopathes en pratique. Concernant la préparation post-encadrement de l'association, un comité de transition a par ailleurs été formé et se réunira dans l'année à venir.

Bertrand Courtecuisse poursuit en soulignant que des ostéopathes ont été victimes du vide juridique dans lequel se trouve la profession. Des membres ont reçu des constats d'infraction ou une mise en demeure d'un ordre professionnel en santé. Ces événements ont notamment permis de rappeler avec insistance au gouvernement ses obligations en matière de protection du public. L'association s'est donc associée à une nouvelle firme de relations gouvernementales et publiques.

Voici quelques faits saillants de la campagne que l'association a menée :

- l'Opération Vœux des fêtes à Mme Danielle McCann, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a mobilisé 400 membres qui ont signifié qu'il y avait urgence d'agir;
- la diffusion d'un communiqué de presse, pour dénoncer la fin de la session parlementaire, en décembre, sans que l'ostéopathie soit encadrée et la population protégée;
- une lettre ouverte, rédigée par l'association et publiée dans La Presse+;
- une rencontre décisive avec Mme Danielle McCann ;
- la concertation avec le premier et le second groupe de l'opposition officielle, soit le Parti libéral du Québec et Québec solidaire, pour faire pression sur le gouvernement;
- la journée historique du 5 mai, où plusieurs actions amorcées par Ostéopathie Québec se sont tenues à l'Assemblée nationale.

Le président ajoute finalement que c'est le 16 juin dernier que l'Office des professions du Québec a rendu public son *Avis sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des ostéopathes*. Ceci constitue une avancée majeure pour toute la communauté ostéopathique et pour la protection du public.

Diane Lavergne poursuit sur les impacts de la pandémie sur la pratique. Elle rappelle qu'en août 2021, le gouvernement du Québec a annoncé la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé. Un flou a subsisté longtemps quant à l'application de cette mesure pour les cabinets privés de soins thérapeutiques. L'association a talonné l'ensemble de ses contacts politiques afin d'informer convenablement ses membres sur leurs droits et leurs obligations.

Mme Lavergne mentionne qu'il aura fallu attendre la fin du mois de septembre pour que le gouvernement publie son décret qui apportait certaines précisions sur les consignes aux professionnels en soins dans le cadre de la pandémie. Les ostéopathes étaient exclus de l'obligation vaccinale à moins qu'ils ne pratiquent dans certains milieux, avec des médecins et des infirmières par exemple.

Pour décider des orientations sur les mesures sanitaires, Mme Lavergne rappelle que l'association s'est appuyée sur les directives gouvernementales, sur celles de la santé publique, mais aussi sur les bonnes pratiques édictées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

En matière de protection du public, Katia Isaac-Villette mentionne qu'en l'absence d'un encadrement légal de la profession, Ostéopathie Québec possède des mécanismes pour répondre à sa mission de protection du public. L'association dispose ainsi d'un bureau de syndic et met en place, au besoin, un comité de discipline, qui entend les plaintes concernant ses membres déposées par le bureau du syndic. L'association contribue ainsi à élever le niveau de confiance de la population envers l'ostéopathie. D'ailleurs, en 2021-2022, quatre dossiers d'enquête ont été traités, trois ont été fermés. 21 signalements ont été déposés, 19 ont été fermés.

Aussi, Mme Isaac-Villette ajoute que l'association a mis en place un formulaire de demande d'enquête, disponible sur son site web. Cela facilite le dépôt des plaintes et en renforce la confidentialité.

Finalement, une série de cinq capsules vidéo ont été produites sur la protection du public pour outiller les membres dans leur pratique et les préparer à la création d'un ordre professionnel.

En ce qui concerne les services aux membres, Anne-Julie Morand mentionne que l'association a été mise au défi avec le départ de la responsable des services aux membres et les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre. Malgré tout, il a été possible de renforcer les rabais et les privilèges offerts aux membres.

Mme Morand précise toutefois que des obstacles majeurs ont été rencontrés avec l'ex-partenaire en assurance responsabilité professionnelle. Ces difficultés ont même mené au dépôt d'une plainte, à l'automne 2021, auprès de la Chambre de l'assurance de dommages. Grâce au comité des assurances qui a redoublé d'efforts pour analyser la situation et mener les démarches nécessaires, il a été possible d'offrir aux membres d'Ostéopathie Québec un nouveau partenariat.

Une offre intéressante de Rendez-vous virtuels a aussi été maintenue afin de favoriser la réflexion, le perfectionnement des connaissances et le partage d'informations (six webinaires ont été offerts, 259 membres se sont inscrits pour un taux de satisfaction de 86 %).

37 bourses ont été octroyées dans le cadre du programme de bourses d'Ostéopathie Québec comportant trois volets qui visent à soutenir la formation continue des membres, les études de cycles supérieurs ainsi que le soutien à la recherche. Mme Morand partage finalement qu'un total de 1757 demandes, provenant des membres et de la population, ont été traitées par Ostéopathie Québec en 2021-2022.

En matière de communications, Frédéric Parain mentionne que l'année 2021-2022 a été marquée par l'ajout d'une employée au service des communications ce qui a permis de peaufiner les informations rendues accessibles sur le site web, particulièrement dans la Zone membre. La présence sur les réseaux sociaux a également été renforcée, notamment pendant la Semaine internationale de l'ostéopathie, mais aussi durant toute l'année. Ce sont plus de 5000 personnes qui sont maintenant abonnées à la page Facebook publique d'Ostéopathie Québec et le nombre d'abonnés LinkedIn a considérablement augmenté.

M. Parain ajoute que le volet relations publiques et médiatiques a été très sollicité en 2021-2022 afin de faire progresser le dossier de l'encadrement de la profession. Ostéopathie Québec a eu une importante visibilité médiatique, avec un total de 18 présences et communiqués.

M. Parain termine en soulignant qu'Ostéopathie Québec communique régulièrement avec ses membres. En 2021-2022, 50 infolettres ont été acheminées soit 29 communiqués, 12 babillards et 9 bulletins. Le taux d'ouverture des infolettres demeure d'ailleurs très élevé à 79 %, signe du dynamisme et de l'engagement de la communauté.

En termes de rayonnement et de collaboration, Karine Devantéry mentionne que le travail sur le terrain pour l'encadrement de la profession a attiré l'attention des ostéopathes de la francophonie qui étaient très intéressés à connaître notre expertise. C'est ainsi qu'Ostéopathie Québec a été invitée au 50<sup>e</sup> anniversaire du Registre des ostéopathes de France. Elle souligne d'ailleurs que Bertrand Courtecuisse en a profité pour faire rayonner l'association en assistant au Congrès annuel des ostéopathes de France et en se rendant en Belgique pour une rencontre avec Osteopathie.be, une union professionnelle qui représente 900 ostéopathes. M. Courtecuisse a également été reçu par deux représentants de l'Université libre de Bruxelles.

Mme Devantéry rappelle qu'Ostéopathie Québec est membre partenaire de l'Alliance internationale d'ostéopathie, l'OIA. Après une pause pandémique de deux ans, c'est avec plaisir que M. Courtecuisse a assisté à leur congrès annuel en Finlande, du 11 au 13 juin.

Enfin, Mme Devantéry ajoute que deux administratrices d'Ostéopathie Québec, Anaïs Beaupré et Katia Isaac-Villette, se sont succédé en cours d'année à la Fédération canadienne des ostéopathes afin d'y représenter l'association.

Les dossiers abordés comportaient notamment la promotion des standards canadiens, l'adoption d'une planification stratégique, le développement d'un référentiel de compétences et la réalisation d'un protocole de publication sur les réseaux sociaux et d'une nétiquette.

### **Période de questions**

À la suite de la présentation du rapport annuel, plusieurs membres ont soulevé des questions.

Une membre débute en félicitant la permanence et le conseil d'administration pour leur travail. Sa question concerne un membre du conseil d'administration qui enseigne aussi dans une école qui n'est pas reconnue par Ostéopathie Québec. Le président répond en mentionnant que chaque administrateur doit déclarer ses affiliations et ses conflits d'intérêts ou apparence de conflits d'intérêts. Ceci est alors noté et signifié au conseil d'administration. S'il y a des discussions concernant cette école ou une autre institution, l'administrateur doit quitter la rencontre du conseil d'administration et les discussions se font sans ce dernier.

Une membre demande s'il est possible d'accepter plus de personnes à l'association en se basant sur les nouveaux standards de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) plutôt qu'en fonction de l'obtention d'un baccalauréat dans le domaine de la santé. Le président répond en mentionnant qu'au niveau des critères d'admission, l'ouverture aux autres ostéopathes qui ne sont pas formés dans les écoles que nous connaissons depuis la création d'Ostéopathie Québec est un processus qui se fait déjà depuis longtemps et sur lequel travaillent la permanence et les différents comités. Ce processus tient effectivement en considération les ostéopathes de type 1, qui ont une profession de santé selon l'OMS, mais également les ostéopathes de type 2, avec une analyse de programme et du dossier. En effet, il y a un examen de la compétence qui est effectué après une étude minutieuse du dossier devant trois ostéopathes qui sont membres d'Ostéopathie Québec. Il ajoute finalement un point de précision quant à l'OMS. Ils sont actuellement en révision de leurs critères qui ne seraient plus en nombre d'heures, mais plutôt en termes de compétences.

Un membre sollicite des précisions quant à la création des programmes universitaires. Le président mentionne que la maîtrise professionnelle de l'Université de Sherbrooke est attendue de financement. Plusieurs universités ont déjà regardé pour offrir un programme d'ostéopathie à accès direct qui ressemblerait à un programme de « baccalauréat-maîtrise ». Ces programmes ont toutefois toujours été en statu quo considérant l'attente d'un encadrement de la profession. M. Courtecuisse souligne toutefois que ces travaux semblent repartir de nouveau, à la suite de l'avis de l'Office des professions du Québec qui souligne la nécessité d'avoir un accès à l'enseignement. Ostéopathie Québec offre toujours sa collaboration pour travailler avec les universités.

Un membre demande si Ostéopathie Québec a commenté le nouveau champ d'exercices dans son positionnement transmis à l'Office des professions du Québec à propos de la création d'un ordre professionnel. M. Courtecuisse mentionne que le champ d'exercice a été redéfini un nombre de fois assez conséquent depuis le début du dossier d'encadrement. Lorsque le conseil d'administration s'est penché sur le champ d'exercice, il a convenu qu'il avait été assez débattu, qu'il est inclusif et qu'il représente bien la profession. Il a d'ailleurs été mentionné à l'Office des professions qu'il est temps de procéder à l'étape suivante, soit l'encadrement de la profession et la finalisation des actes réservés et partagés afin que les ostéopathes puissent pratiquer librement.

Une membre demande s'il y a des délais ou si Ostéopathie Québec a eu des discussions à la suite du changement de gouvernement et de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Le président mentionne que la responsabilité des ordres professionnels a effectivement, une fois de plus, changé de ministère. Elle n'est plus rattachée à l'Enseignement supérieur, mais plutôt au Conseil du trésor. Ostéopathie Québec est déjà en communication avec le Conseil du trésor. La Coalition Avenir Québec (CAQ) a aussi créé un nouveau poste d'adjoint parlementaire qui soutiendra le dossier des lois professionnelles. Le Conseil du trésor s'est montré favorable à une rencontre avec Ostéopathie Québec, mais aucune date n'a été établie pour l'instant.

Un membre demande s'il y a eu un engagement dans la dernière année concernant le moment où le décret sera adopté. Bertrand Courtecuisse mentionne qu'il n'y a pas eu d'engagement formel à cet égard. Par contre, lors d'une rencontre entre Ostéopathie Québec et l'Office des professions pour la présentation de l'Avis, il est apparu que ce dernier souhaitait aller de l'avant dans des délais assez brefs. La rentrée parlementaire est visée pour la décision politique. Ostéopathie Québec devra d'ailleurs faire pression à ce sujet. Malheureusement, les changements mentionnés précédemment (responsabilité ministérielle, titulaire de la charge) risquent de ralentir le processus. Ce contexte milite en faveur de la tenue d'une rencontre avec la ministre Sonia Lebel ou son adjoint parlementaire.

## **6. Rapports financiers**

### **6.1. Dépôt des états financiers de l'exercice 2021-2022 produits par Karine Labelle CPA**

Karine Labelle, de la firme Gestion Karine Labelle inc., présente les états financiers au 31 juillet 2022. Elle note que l'organisme termine avec un excédent de 135 563 \$. Cet excédent s'explique notamment par :

- une augmentation du nombre de cotisations annuelles;
- une diminution quant aux indemnités des administrateurs et comités;
- une diminution des frais des services aux membres, due notamment à l'absence de la personne responsable du marketing pendant six mois et la fin de l'entente portant sur la poursuite du Collège des médecins;
- une diminution du nombre de plaintes au syndic;
- une diminution quant aux honoraires des professionnels (embauche d'un employé pour effectuer la comptabilité à l'interne plutôt que d'engager à l'externe et honoraire pour un avis juridique quant au dossier de la TPS-TVQ l'année précédente).

Pour les projets spéciaux, Ostéopathie Québec a accordé des mandats afin de travailler sur la révision du code de déontologie, sur la révision du règlement sur la tenue de dossier, sur la question de la taxabilité de la cotisation, en plus d'obtenir des conseils en relations gouvernementales pour la création d'un ordre professionnel.

L'évolution de l'actif net cumulé depuis la création de l'organisme a atteint le montant de 911 462 \$ en date du 31 juillet 2022.

## Période de questions

Une question est posée par un membre afin de savoir si l'association a d'autres placements que le montant de 911 462 \$. Mme Labelle précise que l'association a 753 570 \$ en placements long terme (soit plus de 12 mois) et 325 000 \$ en placements court terme (moins de 12 mois). Ceci correspond à 226 000 \$ de plus par rapport à l'année dernière.

### 6.2. Présentation des prévisions budgétaires 2021-2022

La trésorière, Isabelle Gilbert, présente sous forme de vidéo les grandes lignes des prévisions budgétaires 2022-2023 qui ont été adoptées par les membres du conseil d'administration en juin 2022 :

- Au niveau des revenus d'adhésion, une augmentation est anticipée. Celle-ci reflète la progression annuelle du nombre de membres. De plus, il est prévu que les demandes d'adhésion en provenance de l'étranger reviennent à la normale, avec la mobilité des personnes qui reprend progressivement suivant la pandémie.
- Pour ce qui est des revenus divers, aucune demande de subvention n'est prévue pour cette année.

Mme Gilbert mentionne que le total des revenus prévus pour cette année est de 1 067 730 \$.

En regard des charges salariales, celles-ci comprennent cinq postes : quatre à temps plein et un à temps partiel. Considérant la situation du marché de l'emploi, afin d'assurer la rétention de la permanence, s'assurer de reconnaître leur apport et pallier l'inflation, le conseil d'administration a exceptionnellement accordé des augmentations salariales. Toutefois, les charges salariales pour les comités et le conseil d'administration sont stables. Deux comités se sont ajoutés cette année, ce qui explique une hausse légère : un comité de transition et un comité portant sur les collaborations universitaires.

L'assemblée générale annuelle 2022 est l'occasion de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Association. C'est aussi le retour de la Journée Ostéopathie Québec, d'où les coûts qui reviennent sensiblement au budget prépandémie.

Mme Gilbert poursuit au sujet des services aux membres. Ostéopathie Québec prévoit de multiples activités stimulantes et enrichissantes, dont une visant à rassembler la communauté. Ce poste budgétaire inclut aussi le programme de bourses, la promotion de la profession lors de la Semaine internationale de l'ostéopathie et l'amélioration du site web. Pour ce qui est des projets spéciaux, il s'agit de frais liés à des activités non récurrentes.

Les frais d'exploitation pour l'administration et pour la gouvernance sont stables et les frais liés à la protection du public sont en baisse.

Au niveau du loyer, les espaces de bureaux ont été réduits, ce qui entraîne une économie non négligeable.

Aucune question n'a été soulevée par les membres à ce sujet.

**6.3. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023**  
**Résolution AGA 2022-11-19-D**

Il est résolu de nommer la firme Gestion Karine Labelle, CPA, à titre d'auditeur indépendant d'Ostéopathie Québec pour la production des états financiers au 31 juillet 2023.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA-2022-11-19-D.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Ratification de la modification aux Règlements généraux d'Ostéopathie Québec**  
**Résolution AGA 2022-11-19-E**

Jean Lepage présente la modification aux règlements généraux.

Lors de l'AGA 2021, un moratoire a été décrété sur l'abolition du statut d'interne en ostéopathie prévu aux règlements généraux, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2022. Depuis, le Collège d'études ostéopathiques (CEO) a confirmé avoir modifié ses programmes temps plein et temps partiel de sorte que les étudiants n'auront plus le statut d'interne en ostéopathie. Le CEO a également confirmé que tous les étudiants et étudiantes ayant actuellement un statut d'interne en ostéopathie (I.O.) obtiendront leur diplôme et pourront ainsi bénéficier du statut de « diplômé en ostéopathie » (D.O.) d'ici décembre 2023. Il y a actuellement 97 membres qui ont le statut d'interne à Ostéopathie Québec. Le conseil d'administration propose de prolonger le moratoire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

**Périodes de questions**

Une membre demande si le conseil d'administration s'est assuré qu'il s'agisse bien de la dernière prolongation pour les I.O. Bertrand Courtecuisse mentionne que lors de la récente rencontre avec le CEO, il a été confirmé que tous les étudiants ayant actuellement un statut d'interne en ostéopathie (I.O.) obtiendront leur diplôme et pourront ainsi bénéficier du statut de « diplômé en ostéopathie » (D.O.) d'ici décembre 2023. Ostéopathie Québec est confiante que ce délai sera respecté. S'il y a des exceptions, elles seront étudiées, au cas par cas.

Un membre quant à lui demande si d'autres écoles donnent le titre d'I.O. M. Courtecuisse précise que ce n'est pas le cas. Il ajoute que le CEO a changé son programme pour tout intégrer dans le cursus de 5 ans, évitant ainsi la zone tampon entre le titre d'I.O. et de D.O.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA-2022-11-19-E.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Période de questions**

Une membre soulève une question concernant l'entrée à l'ordre professionnel. Elle a cru comprendre qu'il est demandé d'avoir accordé 1000 consultations durant l'année pour être en mesure d'être éligible à l'ordre professionnel. Considérant que certaines personnes veulent moins travailler ou que certaines peuvent seulement travailler à temps partiel (par exemple : congé parental), la membre suggère d'établir l'éligibilité selon le revenu principal de la personne ou l'activité principale. Le président répond en précisant que dans l'avis de l'Office des professions, il est demandé de faire 1500 heures de pratique sur une période de 18 mois. Ceci a toutefois soulevé beaucoup de questions, notamment sur ce qui est comptabilisé dans les heures de pratique (uniquement la pratique clinique ou la recherche et l'enseignement peuvent être inclus). Il y a effectivement ceux qui travaillent à temps partiel qui doivent être considérés (préretraite, congé parental, autre profession, ostéopathe diplômé depuis moins de trois ans par exemple). Tous ces cas de figure ont été considérés en conseil d'administration à la suite du webinaire d'information tenu pour les membres et aux questions qui ont été transmises à Ostéopathie Québec. L'association a d'ailleurs envoyé son positionnement à l'Office des professions en signifiant qu'il y avait certains enjeux à ce sujet et qu'il y a une nécessité d'obtenir plus de précisions.

Un membre demande ce qui arrivera au sujet de la taxation des traitements ostéopathiques. Pour l'instant, il n'y a pas de changement à ce sujet puisque l'ostéopathie n'est pas une profession qui est reconnue, indique Bertrand Courtecuisse. Lorsque l'ordre professionnel sera créé, il y aura une demande à effectuer auprès de l'Agence de revenu du Canada pour suspendre la taxation des soins en ostéopathie.

Un membre demande à ce qu'Ostéopathie Québec demeure insistant auprès du gouvernement pour s'assurer que le dossier ne soit pas tabletté. Il suggère donc d'utiliser des moyens financiers nécessaires pour faire pression auprès du ministère.

Une membre aimerait connaître la vision d'Ostéopathie Québec du travail des ostéopathes à la suite de la création de l'ordre professionnel notamment concernant les milieux cliniques et l'enseignement universitaire. Le président mentionne que le premier volet de cette vision concerne le développement de l'enseignement universitaire et de la recherche. Ostéopathie Québec travaille d'ailleurs déjà à ce sujet. Par la suite, le président invite tous les membres à assister à l'atelier qui se tiendra après l'AGA et qui traitera notamment de la santé intégrative.

## **9. Élection au conseil d'administration**

### **9.1. Nomination de la présidence et du secrétariat d'élection Résolution AGA 2022-11-19-G**

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2022-11-19-G à l'effet de confier la présidence de l'élection à Jean Lepage et le secrétariat d'élection à Catherine Lévesque-Lepage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9.2. Rapport de la présidence du Comité électoral**

En vidéo, Sarah Quinchon, présidente du Comité électoral, présente les membres du Comité électoral : Maxime Talbot, D.O., secrétaire, François Lalonde, D.O., membre, et Gorette Linhares, de l'équipe de la permanence. Elle souligne que les candidatures étaient recevables jusqu'au 14 octobre 2022 à 17 h.

Elle rappelle que quatre membres terminent leur mandat au Conseil d'administration. Il s'agit de Bertrand Courtecuisse, Isabelle Gilbert, Katia Isaac-Villette et Anne-Julie Morand. Ainsi, quatre postes étaient à pourvoir.

Quatre candidatures ont été reçues pour les postes à combler. Il s'agit de Bertrand Courtecuisse, Isabelle Gilbert, Katia Isaac-Villette et Anne-Julie Morand. Le Comité électoral a le mandat de vérifier la conformité des candidatures reçues. À l'unanimité, les membres du Comité ont confirmé que les quatre candidatures étaient conformes.

## **9.3. Présentation des personnes candidates aux postes du Conseil d'administration**

La présidente du Comité électoral invite les membres à visionner les vidéos de présentation des quatre personnes candidates.

## **9.4. Élection**

### **Résolution AGA 2022-11-19-H**

La présidente du Comité électoral déclare que Bertrand Courtecuisse, Isabelle Gilbert, Katia Isaac-Villette et Anne-Julie Morand sont élus par acclamation.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2022-11-19-H visant à accepter le rapport de la présidente d'élection.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Bertrand Courtecuisse informe les membres du départ de Christian Bérubé du conseil d'administration. Ce dernier a décidé, après cinq ans, de ne pas poursuivre son mandat.

M. Courtecuisse souligne la grande implication et la générosité de M. Bérubé au sein de l'association. Jean Lepage précise que sa démission est effective à partir de la fin de l'AGA. Le conseil d'administration devra pourvoir le poste vacant par cooptation. Une communication sera envoyée aux membres sous peu pour connaître ceux qui seraient intéressés à occuper ce poste.

Au nom du conseil d'administration, Katia Isaac-Villette rend hommage à Christian Bérubé pour son engagement, son humilité, son intégrité et son sens du devoir.

M. Bérubé remercie les membres du conseil d'administration et mentionne qu'il quitte avec le sentiment du devoir accompli et une grande confiance à l'égard des membres du conseil d'administration et en l'avenir de l'ostéopathie.

**10.5 Présentation des membres du Conseil d'administration 2022-2023**

Le nouveau conseil d'administration d'Ostéopathie Québec pour l'année 2022-2023 sera ainsi composé de Bertrand Courtecuisse, Isabelle Gilbert, Katia Isaac-Villette, Anne-Julie Morand, Karine Devantéry et Frédéric Parain.

**10. Levée de l'assemblée générale annuelle**

**Résolution AGA 2022-11-19-I**

L'ordre du jour étant épuisé, une résolution de levée de l'assemblée est déposée à 10 h 27.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2022-11-19-I visant à lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Bertrand Courtecuisse, président

Date

---

Anne-Julie Morand, secrétaire

Date

## Liste des présences

---

135 membres étaient présents, dont 4 sans droit de vote\*.

D.O.09739	Abdo	Feghali
D.O.14011	Adrienne	Haswell
D.O.95128	Alain	Bouchard
D.O.00269	Alain	Dubreuil
D.O.08646	Alexandra	Wilz
D.O.220054	Alexandre	Savard
D.O.92079	Andrée	Aubin
D.O.13002	Angéline	Frantz
D.O.09747	Anne-Julie	Morand
D.O.11037	Annie	St-Georges
D.O.16196	Anthony	Pinard
D.O.220087	Antoine	Paul
D.O.16179	Aurore	Barea
D.O.90050	Barbra	Laett
D.O.98192	Benoit	Yergeau
D.O.09571	Bertrand	Courtecuisse
D.O.19058	Brigitte	Maheux
D.O.96165	Carole	Leduc
D.O.09725	Caroline	Bazinet
D.O.08644	Carolyne	Potvin
D.O.17229	Catalin robert	Padureanu
D.O.09731	Catherine	Losier
D.O.98208	Céline	Servais
D.O.06369	Chantal	Caron
D.O.02304	Chantal	Morin
D.O.17233	Chantal	Thiboutot
D.O.02359	Chantale	Bertrand
D.O.95122	Charlen	Berry
D.O.08659	Christian	Bérubé
D.O.06543	Christian	Nolet
D.O.05345	Christine	Dierick
D.O.07380	Christophe	ROLAND
D.O.13050	Cindy	Bachmann
D.O.97171	Claire	Larouche
D.O.95126	Claude	Tanguay

D.O.09737	Cynthia	Lemaire
D.O.88015	Denyse	Dufresne
D.O.09110	Diane	Rigollet
D.O.93097	Dino	Muzzi
D.O.99247	Elisabeth	Henry
D.O.15095	Élodie	Lamouroux
D.O.13007	Émilie	Breton
D.O.89032	Esther	Gauthier
D.O.10848	Faisal	Naqvi
D.O.220018	FRANCOIS	Lalonde
D.O.11012	Frédéric	Parain
D.O.08429	Geneviève	Bernier
D.O.14027	Geneviève	Fortin
D.O.10788	Geneviève	Gagné
D.O.16177	Guillaume	Arsenault
D.O.200087	Hortense	Maggiar
D.O.07581	Isabelle	Dodier
D.O.15079	Isabelle	Gilbert
D.O.14083	Isabelle	Veillette
D.O.06520	Jean-Philippe	Loew
D.O.20005	Jo-Annie	Landry*
D.O.08433	Johanne	Mignault
D.O.15056	Johanne	Paquette
D.O.15137	Julie	Hamel
D.O.19015	Julie-Odile	Gauthier-Morin
D.O.03425	Karen	Thomas
D.O.09748	Karine	Devantéry
D.O.16205	Karine	Torrenti
D.O.07565	Katia	Isaac-Villette
D.O.10002	Laure	Billa
D.O.93103	Laurier-Pierre	Desjardins
D.O.10032	Leyla	Zaarour
D.O.05495	Lina	Malenfant
D.O.00272	Linda	Moreau
D.O.92070	Louise	Collette
D.O.12929	Manon	Beaulieu
D.O.08622	Manon	Rouillard
D.O.15158	Marc	Curnillon
D.O.09727	Marc	Desjardins

D.O.01324	Marc	Gauthier
D.O.16247	Marc-André	Garneau
D.O.220068	Marc-Antoine	Privée
D.O.220027	Marianne	Feller
D.O.17317	Marie-Claude	Dion
D.O.15146	Marie-Claude	Laroche
D.O.19033	Marie-Ève	Teasdale
D.O.20045	Marie-France	Lavallière
D.O.12933	Marie-Laure	Osty
D.O.16237	Marie-Lyse	Laberge-Forest
D.O.10822	Martin	Foisy
D.O.08408	Martina	Hühner
D.O.99249	Martine	Hénault
D.O.210105	Marysia	Vincent
D.O.16200	Maxime	Talbot
D.O.16233	Mélissa	Ricard
D.O.97190	Michel	Johnson
D.O.98323	Michèle	Pépin
D.O.05346	Mikhael	Samaan
D.O.94098	Monique	Beaulieu
D.O.04453	Monique	Dagenais
D.O.19035	Mounia	Zioud
D.O.19043	Muriel	Aubry
D.O.92065	Mycheline	Fortin
D.O.11868	Mylène	Desrosiers
D.O.15103	Myriam	Boudreau
D.O.01333	Nadia	Todoroff
D.O.14038	Nathalie	Brien
D.O.03424	Nathalie	Forest
D.O.01321	Nathalie	Gauthier
D.O.03414	Nathalie	Rivest
D.O.03430	Nicole	Lamothe
I.O.220032	Noëlle	Garnier*
D.O.12939	Olga	Dmytryeva-Roitenberg
D.O.05354	Pascale	Daher
D.O.08410	Pascale-Julie	Robinson
D.O.02352	Paul	Frégeau
D.O.05349	Pauline	Dulac
D.O.10836	Philippe	Aubé

D.O.99246	Pietro	Biondo
D.O.99252	Rachelle	Audet
D.O.12006	Rébecca	Veillette
D.O.10006	Rima	Salhany
D.O.18056	Roxanne	Banning
D.O.14051	Roxanne	Cloutier
D.O.17203	Sabine	Beaulieu-Provencher
D.O.17227	Sabine	Minsky*
D.O.210039	Sacha	Blain
D.O.01293	Samer	Khoury
D.O.18073	Sarah	Quinchon
D.O.12034	Simon	Roberge
D.O.09738	Sophie	Lyman
	Sophie	
D.O.20018	Isabelle	Deschâtelets
D.O.04455	Stéphanie	L'Espérance
D.O.06532	Suzanne	Paradis
D.O.16186	Suzie	Desjardins
D.O.92073	Sylvie	Gaudin*
D.O.11026	Teena June	Caron
D.O.10820	Vanessa	Marton
D.O.18091	Virginie	Lévesque
D.O.05501	Virginie	Saumade

---

Secrétariat	Catherine	Lévesque-Lepage
Permanence	Colin	Gilbert-Lapointe
Permanence	Diane	Lavergne
Permanence	Eliane	Conombo
Permanence	Gorette	Linhares
Animation	Jean	Lepage
Permanence	Marina	Boutry
Permanence	Sophie	Brodeur

---